

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



POLITIQUE DE SÉLECTION ROUTE 2026

*ÉBAUCHE publiée le 13 janvier 2026; VERSION FINALE publiée le 13 février 2026;
cette politique sera mise à jour quand le calendrier est finalisé.*

Date limite pour porter appel à cette politique : 21 février 2026

*Développé par le Comité des entraîneurs route de Cyclisme Canada, le Chef du sport et le DSHP;
Approuvé par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada
et le Comité haute performance de Cyclisme Canada*

Toute la programmation peut être modifiée.

*En cas de différence entre les versions anglaise et française du présent document,
la version anglaise prévaudra.*

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
SECTION A – CALENDRIER ROUTE 2026	2
SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	2
SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION	3
SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES	4
PROJET EUROPÉEN PRINTANIER JUNIOR HOMMES BILL BUCKLEY	4
PROJET EUROPÉEN PRINTANIER JUNIOR FEMMES BILL BUCKLEY	5
TOUR DE L'ABITIBI FEMMES	7
TOUR DE L'ABITIBI	8
PROJET ESTIVAL U23 HOMMES	9
PROJET ESTIVAL U23 FEMMES	11
GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC ET MONTRÉAL	12
TOUR DE GATINEAU ET CHRONO GATINEAU	13
CHAMPIONNATS DU MONDE UCI SUR ROUTE.....	15



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document énonce les critères que Cyclisme Canada (CC) utilisera pour sélectionner l'équipe nationale pour les projets route de 2026.

Le calendrier des projets se trouve à la section A.

Les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de la section B pour être considérés pour la sélection.

Les athlètes gagnent leur sélection en obtenant des résultats dans des épreuves définies à la Section C.

Les décisions de sélection sont basées sur les critères spécifiques de la section D.

Sauf indication expresse dans les Critères de sélection spécifiques, les sélections sont soumises aux critères généraux de sélection disponibles sur le site Web de CC.

SECTION A – CALENDRIER ROUTE 2026

Dates du projet	Catégorie	Projet	Lieu	Date limite d'application
29 avril-11 mai	Hommes juniors	Projet européen printanier hommes juniors Bill Buckley	CZE	26 janvier
29 avril-18 mai	Femmes juniors	Projet européen printanier femmes juniors Bill Buckley	BEL & FRA	26 janvier
9-14 juillet	Femmes juniors	Tour de l'Abitibi Femmes	Région d'Abitibi, QC	29 juin
13-20 juillet	Hommes juniors	Tour de l'Abitibi	Région d'Abitibi, QC	29 juin
À déterminer	Hommes U23	Projet estival U23 hommes	À déterminer	À déterminer
À déterminer	Femmes U23	Projet estival U23 femmes	À déterminer	À déterminer
3-18 septembre	Femmes et hommes juniors	Camp de préparation pour les mondiaux juniors	Waitsfield, VT & Bromont, QC	28 juillet
9-14 septembre	Hommes U23 et élite	Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal	Québec et Montréal, QC	27 juillet
14-18 septembre	Femmes U23 et élite	Chrono Gatineau et Tour de Gatineau	Gatineau, QC	10- août
17-28 septembre	Femmes et hommes; juniors, U23 et élite	Championnats du monde UCI sur route	Montréal QC	Juniors: 20 juillet Hommes U23 et élite : 27 juillet Femmes U23 et élite: 10 août

SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection dans l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.



- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens sur piste ou avoir une exemption valide (voir la politique de participation aux Championnats nationaux sur le site web du CC)
- Posséder un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où l'événement a lieu.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes des collègues communautaires et UCI pour l'admissibilité.
- Posséder une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'Entente de l'équipe nationale CC.
- Compléter toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et de Sport Intégrité Canada.
- Signer le formulaire de consentement acceptant d'être lié par le Code universel de conduite pour prévenir et traiter les maltraitances dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale de participer aux programmes d'entraînement et aux compétitions.

Des critères d'admissibilité supplémentaires peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION

Aux fins de cette politique, les décisions de sélection prendront en compte les résultats individuels des courses sur route, qui incluent les courses d'un jour, le classement général des courses par étapes sur route et les étapes sur route.

Les résultats individuels du contre-la-montre (c.l.m.i.), qu'il s'agisse d'un jour ou d'étapes de courses par étapes, ne seront pris en compte que s'ils sont spécifiés dans les critères de sélection. Les contre-la-montre par équipes, les critériums, les prologues ou les classifications par maillot de courses par étapes autres que le classement général ne seront pas pris en compte dans les décisions de sélection sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, les résultats doivent être obtenus dans des événements de la même catégorie d'âge ou supérieure à celle pour laquelle il est sélectionné (par exemple, un résultat junior ne peut pas être considéré pour une sélection dans un événement U23, mais un résultat élite peut être considéré pour une sélection dans un événement U23).

Sauf indication contraire, aux fins de cette politique, les résultats incluront tous les athlètes, et non seulement ceux qui ont postulé à la sélection.

Les catégories d'événements sur route sur le calendrier UCI sont définies dans la règle UCI 2.1.005. Aux fins de cette politique, le Championnat canadien n'est pas considéré comme un événement UCI.

Tous les résultats doivent être dans la première moitié des participants, sauf indication contraire. Le nombre de participants est basé sur les résultats officiels sur le site web de l'UCI, incluant les athlètes indiqués comme DNS, DNF et DSQ.

À la seule discrétion du Comité des entraîneurs, des résultats équivalents dans les épreuves UCI dans d'autres disciplines peuvent être pris en compte pour la sélection, à condition que l'athlète ait déjà démontré le niveau de compétence approprié pour concourir en toute sécurité dans l'épreuve sélectionnée. Les sélections basées sur des résultats équivalents seront évaluées au cas par cas en tenant compte de :

- le niveau de l'événement où le résultat a été atteint;
- la compatibilité des exigences physiologiques de l'événement dans lequel le résultat a été atteint avec l'événement sélectionné;
- la profondeur de champ de la compétition dans laquelle le résultat a été atteint; et
- l'expérience et l'habileté démontrées de l'athlète lors de l'épreuve sélectionnée.



SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Projet européen printanier junior hommes Bill Buckley

Titre du projet	Projet européen printanier junior hommes Bill Buckley
Dates des projets :	28 avril-11 mai
Dates et lieux des compétitions :	2-3 mai : UCI 2.1 Grand Prix Bohême de l'Ouest CZE 7-10 mai : UCI 2.NCup Course de la Paix Juniors CZE
Catégorie :	Hommes juniors (nés en 2008-2009)
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 26 janvier – Date limite d'application • 27 janvier – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP ou à leurs délégués • 29 janvier – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel • 6 février – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'un événement UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète le mieux classé dans la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 qui n'a pas encore été sélectionné. 3. L'athlète le mieux classé dans le c.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 qui n'a pas encore été sélectionné. 4. L'athlète avec le meilleur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 qui n'a pas encore été sélectionné. 5. L'athlète né en 2009 avec le meilleur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025. Si au moins un athlète né en 2009 est déjà sélectionné selon les priorités 1 à 4, aucun athlète ne sera sélectionné. 6. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs trois meilleurs classements dans les épreuves suivantes. Tous les résultats doivent figurer dans la première moitié : • Course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025



Titre du projet	<i>Projet européen printanier junior hommes Bill Buckley</i>
	• C.I.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 • Coupe de l'Avenir 2025 • Tour de l'Abitibi 2025 7. Les athlètes classés selon leur classement moyenne dans le c.I.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025. Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète au bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Projet européen printanier junior femmes Bill Buckley

Titre du projet :	<i>Projet européen printanier junior femmes Bill Buckley</i>
Dates des projets :	28 avril-18 mai
Dates et lieux des compétitions :	Diverses courses régionales 10 mai : UCI 1.1 Gent-Wevelgem BEL 16-17 mai : UCI 2.NCup Tour du Gévaudan Occitanie Femmes FRA
Catégorie :	Femmes juniors (nées de 2008 à 2009)
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 26 janvier – Date limite d'application • 27 janvier – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP • 29 janvier – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel • 6 février – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par :



Titre du projet :	<i>Projet européen printanier junior femmes Bill Buckley</i>
	• Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'un événement UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète le mieux classé dans la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 qui n'a pas encore été sélectionné. 3. L'athlète le mieux classé dans le c.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 qui n'a pas encore été sélectionné. 4. L'athlète avec le meilleur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 qui n'a pas encore été sélectionné. 5. L'athlète né en 2009 avec le meilleur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025. Si au moins un athlète né en 2009 est déjà sélectionné selon les priorités 1 à 4, aucun athlète ne sera sélectionné. 6. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs trois meilleurs classements dans les épreuves suivantes. Tous les résultats doivent figurer dans la première moitié : • Course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 • C.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025 • Coupe de l'Avenir 2025 • Tour de l'Abitibi Femmes 2025 7. Les athlètes classés selon leur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2025. Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.



Tour de l'Abitibi Femmes

Titre du projet :	Tour de l'Abitibi Femmes
Dates des projets :	9-14 juillet
Dates et lieux des compétitions :	10-13 juillet : Tour de l'Abitibi Femmes, QC
Catégorie :	Femmes juniors (nées en 2008-2009)
Taille maximale de l'équipe :	5 athlètes. CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 29 juin – Date limite d'application • 30 juin – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP • 2 juillet – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel • 11 juillet – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'un événement UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète le mieux classé dans la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 3. L'athlète le mieux classé dans le c.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 4. L'athlète avec le meilleur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 5. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs trois meilleurs classements dans les épreuves suivantes. Tous les résultats doivent figurer dans la première moitié : • Course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 • C.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 • Coupe de l'Avenir 2025 • Tour de l'Abitibi Femmes 2025 6. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs classements dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026.



Titre du projet :	Tour de l'Abitibi Femmes
	Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Tour de l'Abitibi

Titre du projet :	Tour de l'Abitibi
Dates des projets :	13-20 juillet
Dates et lieux des compétitions :	14-19 juillet : Tour de l'Abitibi QC CAN
Catégorie :	Hommes juniors (nés en 2008-2009)
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes. CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 29 juin – Date limite d'application • 30 juin – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP • 2 juillet – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel • 11 juillet – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée :



Titre du projet :	Tour de l'Abitibi
	1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'un événement UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète le mieux classé dans la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 3. L'athlète le mieux classé dans le c.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 4. L'athlète avec le meilleur classement moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 5. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs trois meilleurs classements dans les épreuves suivantes. Tous les résultats doivent figurer dans la première moitié : • Course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 • C.l.m.i. U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 • Coupe de l'Avenir 2025 • Tour de l'Abitibi 2025 6. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs classements moyenne dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026. Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de re de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Projet estival U23 hommes

Titre du projet :	Projet estival U23 hommes
Dates des projets :	À déterminer
Dates et lieux des compétitions :	À déterminer
Catégorie :	Hommes U23 (nés en 2004-2007)
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes



Titre du projet :	Projet estival U23 hommes
	CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• À déterminer – Date limite d'application • À déterminer – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP ou à leurs délégués • À déterminer – Décision de sélection finalisée; athlètes informés; Début de la période d'appel • À déterminer – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'un événement UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète U23 le mieux classé dans la course sur route aux championnats canadien 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 3. Les athlètes classés selon le nombre de points UCI obtenus dans les 12 mois précédant la date de sélection, sans compter les points obtenus aux Championnats canadiens. 4. Les athlètes U23 classés en utilisant la moyenne de leurs classements dans le c.l.m.i. et la course sur route aux Championnats canadiens 2026. Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. * « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.



Projet estival U23 femmes

Titre du projet :	Projet estival U23 femmes
Dates des projets :	À déterminer
Dates et lieux des compétitions :	À déterminer
Catégorie :	Femmes U23 (nées en 2004-2007)
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• À déterminer – Date limite d'application • À déterminer – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP • À déterminer – Décision de sélection finalisée; athlètes informés; Début de la période d'appel • À déterminer – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'un événement UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète U23 le mieux classé dans la course sur route aux championnats canadien 2026 qui n'a pas encore été sélectionné 3. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers dans un événement UCI Classe 2 ou inférieure en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 4. Les athlètes classés selon le nombre de points UCI obtenus dans les 12 mois précédant la date de sélection, sans compter les points obtenus aux Championnats canadiens. 5. Les athlètes U23 classés en utilisant la moyenne de leurs classements dans le c.l.m.i. et la course sur route aux Championnats canadiens 2026. Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères.



Titre du projet :	Projet estival U23 femmes
	* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal

Titre du projet :	Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal
Dates des projets :	9-14 septembre
Dates et lieux des compétitions :	11 septembre : UCI 1.UWT Grand Prix Cycliste de Québec QC CAN 13 septembre : UCI 1.UWT Grand Prix Cycliste de Montréal QC CAN
Catégorie :	Hommes U23 (nés en 2004-2007) et hommes élites
Taille maximale de l'équipe :	7 athlètes CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 27 juillet – Date limite d'application • 28 juillet – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP • 30 juillet – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel • 7 août – Date limite d'appel* * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de candidature disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus. Selon la règle UCI 2.2.001, les athlètes ne peuvent pas être sélectionnés si leur groupe sportif ou un groupe sportif ayant le même agent payant figure parmi les participants.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : 1. Les athlètes sélectionnés comme partants pour la course sur route élite hommes aux Championnats du monde 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection.



	2. Les athlètes sélectionnés comme partants pour la course sur route U23 hommes aux Championnats du monde sur route 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection. 3. Les athlètes nés en 2004-2007 avec un résultat dans le 5 premiers lors d'une épreuve sur route UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 4. Les athlètes nés en 2004-2007 classés selon le nombre de points UCI obtenus dans les 12 mois précédant la date de sélection, sans compter les points obtenus aux Championnats canadiens. 5. Les athlètes U23 classés en utilisant la moyenne de leurs classements dans le c.l.m.i. et la course sur route aux Championnats canadiens 2026. Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Tour de Gatineau et Chrono Gatineau

Titre du projet :	Tour de Gatineau et Chrono Gatineau
Dates des projets :	14-18 septembre 2024
Dates et lieux des compétitions :	16 septembre : UCI 1.1 Chrono Gatineau QC CAN 17 septembre : UCI 1.1 Tour de Gatineau QC CAN
Catégorie :	U23 (nés en 2004-2007) et élite féminine
Objectif :	Développement
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes Tour de Gatineau 3 athlètes Chrono Gatineau CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 10 août – Date limite d'application • 11 août – Le Comité des entraîneurs soumet des recommandations au Chef du sport et au DSHP • 12 août – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel • 20 août – Date limite d'appel*



Titre du projet :	<i>Tour de Gatineau et Chrono Gatineau</i>
	* Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Sélection examinée et approuvée par : • Chef du sport, ou son délégué • DSHP, ou son délégué
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de candidature disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus. Selon la règle UCI 2.2.001, les athlètes ne peuvent pas être sélectionnés si leur groupe sportif ou un groupe sportif ayant le même agent payant figure parmi les participants.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : <u>Chrono Gatineau</u> 1. Les athlètes sélectionnées comme partantes pour la course sur route élite femmes aux Championnats du monde sur route 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection. 2. Les athlètes sélectionnées comme partantes pour la course sur route U23 femmes aux Championnats du monde sur route 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection. 3. Les athlètes sélectionnés comme partants pour le c.l.m. par équipes-relais mixte aux Championnats du monde sur route 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection. 4. Les athlètes sélectionnées comme partantes pour le Tour de Gatineau, classées selon leurs temps au c.l.m.i. élite et U23 aux Championnats canadiens 2026. <u>Tour de Gatineau</u> 1. Les athlètes sélectionnées comme partantes pour la course sur route élite femmes aux Championnats du monde sur route 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection. 2. Les athlètes sélectionnées comme partantes pour la course sur route U23 femmes aux Championnats du monde sur route 2026, selon l'ordre de priorité de la sélection. 3. Les athlètes nés en 2004-2007 avec un résultat dans les 5 premiers lors d'un événement sur route UCI .1 ou plus en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 4. L'athlète U23 le mieux classé dans la course sur route aux Championnats canadien 2026 qui n'a pas encore été sélectionnée. 5. Les athlètes nés en 2004-2007 avec un résultat dans les 5 premiers lors d'un événement UCI .2 sur route en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 6. Les athlètes nés en 2004-2007 classés selon le nombre de points UCI obtenus dans les 12 mois précédant la date de sélection, sans compter les points obtenus aux Championnats canadiens. 7. Les athlètes U23 classés en utilisant la moyenne de leurs classements dans le c.l.m.i. et la course sur route aux Championnats canadiens 2026.



Titre du projet :	<i>Tour de Gatineau et Chrono Gatineau</i>
	Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la profondeur du champ et de la difficulté du parcours. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet • Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de re de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

Championnats du monde UCI sur route

Titre du projet :	<i>Championnats du monde UCI sur route</i>		
Dates des projets :	17-28 septembre		
Camp de préparation :	Les athlètes sélectionnés pour les CR juniors féminins et masculins seront invités à un camp de préparation non obligatoire du 3 au 16 septembre basé autour de Bromont QC. Ce camp comprendra la Green Mountain Stage Race (4-6 septembre, Waitsfield VT).		
Dates des compétitions	20 septembre : C.I.m.i. femmes et hommes élite 21 septembre : C.I.m.i. femmes et hommes U23 22 septembre : C.I.m.i. femmes et hommes junior, et c.l.m. par équipes-relais mixte 24 septembre : Courses sur route femmes U23 et hommes junior 25 septembre : Courses sur route hommes U23 Hommes et femmes junior 26 septembre : Course sur route femmes élite 27 septembre : Course sur route hommes élite		
Lieu :	Montréal QC CAN		
Catégorie :	Junior hommes et femmes – nés en 2008-2009 Hommes et femmes U23 – nés en 2004-2007 Femmes d'élite – nées en 2007 ou avant Hommes d'élite – nés en 2007 ou avant		
Taille maximale de l'équipe :	Catégorie	Course sur route	Contre-la-montre
	Femmes juniors (nées en 2008-2009)	5	2
	Hommes juniors (nées en 2008-2009)	4	2
	Femmes U23 (nées en 2004-2007)	5	2
	Hommes U23 (nés en 2004-2007)	4	2
	Femmes d'élite (nées en 2007 ou avant)	7*	2



Titre du projet :	Championnats du monde UCI sur route				
	Hommes d'élite (nés en 2007 ou avant)	6	2		
	Le quota du Canada est déterminé par la partie IX des règlements UCI. CC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection. * Le Canada s'est qualifié pour six partants. De plus, la championne du monde sortante Magdeleine Vallieres Mill se qualifie par son nom et ne peut pas être remplacée.				
Dates de sélection :	Catégorie	Hommes et femmes juniors	U23 & Hommes élite	Moins de 23 ans et femmes d'élite	C.I.m. par équipes-relais mixte
	Date limite d'application	20 juillet	27 juillet	10 août	25 août
	Le Comité des entraîneurs soumet la sélection à l'entraîneur-chef et au DSHP	21 juillet	28 juillet	11 août	26 août
	Sélection soumise au HPC pour examen et approbation	23 juillet	30 juillet	13 août	28 août
	Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; Début de la période d'appel	27 juillet	3 août	17 août	30 août
	Date limite d'appel*	4 août	11 août	25 août	7 septembre
	* Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.				
Panel de sélection :	Recommandation de sélection faite par : - Comité des entraîneurs de CC (voir le site web du CC) Revue de sélection par : - Chef du sport, ou son délégué - DSHP, ou son délégué Sélection approuvée par : - Comité de haute performance				
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de candidature disponible sur le site web du CC au plus tard la date limite indiqué ci-dessus.				
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que l'équipe soit comblée : <u>Femmes juniors et hommes juniors</u> Course sur route - Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers lors d'une Coupe des Nations UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. - L'athlète le mieux classé dans la course sur route U19-U17 CR combiné aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. - Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers dans un événement UCI .1 en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. - Les athlètes qui ont terminé parmi les 3 premiers au classement général, ou qui ont gagné une étape, au Tour de l'Abitibi 2026 .				



Titre du projet :	Championnats du monde UCI sur route
	5. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs trois meilleurs classements dans les épreuves suivantes. Tous les résultats doivent figurer dans la première moitié : • Course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 • C.I.m.i U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026 • Coupe de l'Avenir 2026 • Tour de l'Abitibi 2026 6. Les athlètes classés en utilisant la moyenne de leurs classements dans le c.l.m.i. et la course sur route U19-U17 combiné aux Championnats canadiens 2026. Contre-la-montre individuel <i>Les athlètes de l'c.l.m.i. seront sélectionnés parmi les partants de la course sur route.</i> 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 10 premiers dans un c.l.m.i. UCI NCup en Europe* avec moins de 30 m/km de dénivelé au cours des 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète le mieux classé au l'c.l.m.i. aux Championnats canadiens 2026 qui n'a pas encore été sélectionnée. 3. Les athlètes qui ont terminé parmi les 10 premiers dans un c.l.m.i. UCI .1 avec moins de 30 m/km de dénivelé en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 4. L'athlète le mieux classé au c.l.m.i. au Tour de l'Abitibi 2026 qui n'a pas encore été sélectionné. 5. Les athlètes classés selon leurs temp cumulatif combiné du c.l.m.i. aux Championnats canadiens 2026 et du c.l.m.i. au Tour de l'Abitibi Femmes 2026 . <u>Femmes U23 et hommes U23</u> Course sur route 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 5 premiers dans une course sur route UCI en Europe* dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. L'athlète U23 le mieux classé dans la course sur route aux Championnats canadiens 2026 qui n'est pas déjà sélectionné, à condition de terminer parmi les 5 meilleurs U23. 3. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs tenant en compte les performances lors des épreuves UCI et de la course sur route aux Championnats canadiens 2026 , en mettant l'accent sur les résultats parmi les 5 premiers, en tenant compte la qualité des concurrents et la similarité avec le parcours et le profil des Championnats du monde 2026, ainsi que la capacité de l'athlète à contribuer à un résultat d'équipe. Contre-la-montre individuel 1. Les athlètes qui ont terminé parmi les 10 premiers dans un c.l.m.i. UCI en Europe* avec moins de 30 m/km de dénivelé dans les 12 mois précédant la date de sélection. 2. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs tenant en compte des performances aux c.l.m.i. UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection et dans le c.l.m.i. aux Championnats canadiens 2026, en tenant compte la qualité des concurrents et la similarité avec le parcours et le profil des Championnats du monde 2026. <u>Course sur route femmes élite et hommes élite</u>



Titre du projet :	Championnats du monde UCI sur route
	L'équipe du championnat du monde sera sélectionnée pour soutenir un ou plusieurs leaders désignés. Le(s) leader(s) seront sélectionné(s) à la discrétion du Comité des entraîneurs en fonction de leur capacité démontrée à obtenir un podium lors d'un événement international majeur d'une journée similaire au parcours et au profil des Championnats du monde sur route 2026. Le reste de l'équipe et jusqu'à 2 remplaçants seront sélectionnés pour soutenir le(s) leader(s). Il est compris qu'en créant la meilleure équipe possible, les meilleurs athlètes individuels peuvent ne pas être sélectionnés. Toutes les sélections prendront en compte : • Les résultats des courses sur route UCI dans les 24 mois précédant la date de sélection, y compris les Championnats canadiens. L'accent sera mis sur les résultats parmi les 5 premiers. • Le profil et le parcours des Championnats du monde 2026. • La capacité démontrée à soutenir un chef d'équipe lors d'un événement international majeur d'une journée et jouer un rôle de coéquipier. Selon les règlements de l'UCI, le champion du monde sortant reçoit une place de quota supplémentaire. Ils sont qualifiés par nom et sélectionnés automatiquement, et ne peuvent pas être remplacés par un autre athlète. <u>Contre-la-montre individuel élite féminin et masculin</u> 2 partants c.l.m.i. et jusqu'à 2 remplaçants seront sélectionnés tenant en compte: • Les résultats des c.l.m.i. UCI dans les 24 mois précédant la date de sélection, y compris les Championnats canadiens. • L'accent sera mis sur les résultats et performances parmi les 5 premiers dans des épreuves avec un parcours et un profil similaires aux Championnats du monde 2026. Ces athlètes peuvent être sélectionnés parmi ou en plus des athlètes sélectionnés dans les courses sur route. <u>Contre-la-montre par équipes-relais mixte :</u> La composition de départ pour le relais mixte par équipe contre-la-montre sera déterminée par le Comité des entraîneurs parmi les partants des courses sur route et c.l.m.i. élite et U23 , en tenant compte des résultats et performances dans les épreuves UCI et aux Championnats canadiens dans les 24 mois précédant la date de sélection, particulièrement dans les contre-la-montre individuels et par équipes. <u>Autres considérations de sélection :</u> • Les égalités seront rompues à la discrétion du Comité des entraîneurs, compte tenu du classement, du niveau de l'événement, de la qualité des concurrents et de la difficulté du parcours. • Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères. <i>* « Europe » fait référence à l'Europe continentale. Aux fins de cette politique, elle inclut les îles Britanniques et la Turquie et exclut les territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe.</i>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Coûts de déplacement vers et depuis le projet



<i>Titre du projet :</i>	<i>Championnats du monde UCI sur route</i>
	Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance de l'équipe nationale, le nombre de jours du projet, le lieu du projet et la fourniture de re de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.